

Compte rendu groupe de travail sur les 2h

A la demande du Sgen-CFDT, un groupe de travail sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée prochaine, conséquence de la suppression des 2 heures du samedi matin a eu lieu ce jeudi 29 mai à 15h à l'I.A.

Étaient présents : l'Inspecteur d'Académie, des conseillers pédagogiques, 3 IEN (Mrs Vignaux, Pignon et Alibert) et les représentants syndicaux du Sgen-CFDT (Olivier Marquez), du Se-unsa et du Snuipp-fsu.

Le Sgen-CFDT avait organisé le matin même une demi journée d'information syndicale. Il était donc porteur des demandes faites directement par les enseignants présents.

L'I.A en introduction a confirmé qu'il ne ferait pas de prescription ou d'orientation pour l'organisation de la semaine scolaire même si les premières remontées du terrain faisaient apparaître le choix d'une organisation en 8 demi journées. Le Sgen-CFDT a toutefois rappelé que le relevé de conclusions des négociations nationales mentionnait la **possibilité d'organiser les 24h de cours sur 9 demi journées.**

D'autre part, l'IA a indiqué que l'intercommunalité risque de favoriser le passage à 8 demi-journées. Enfin, il a réaffirmé qu'il existait bel et bien des besoins au niveau des élèves ayant des difficultés en école maternelle : pour lui, il n'est pas judicieux de voir ses enseignants faire du soutien dans les écoles élémentaires. Le Sgen-CFDT ne peut que rappeler que ce sera aux équipes de décider.

Le Snuipp a réaffirmé qu'il était contre ce protocole et qu'il n'en était pas signataire. A contrario, nous avons indiqué que puisque les discussions avec le ministre avait permis des avancées conséquentes, nous en étions signataires.

Découpage des 60h

Le Se-unsa propose une organisation du type 40h de soutien et 20 heures pour l'organisation, la rencontre avec les parents, avec le réseau. Nous avons réindiqué que pour le Sgen-CFDT, il ne fallait pas donner de cadre horaire puisque **le texte laissait les équipes libres de construire un projet pédagogique cohérent en fonction des spécificités locales.**

L'I.A ne donnera pas de cadre fixe, il sera attentif aux choix de ces collègues dans les autres départements. Mais pour lui, il préférerait ne laisser que 6h pour l'organisation.

Le Sgen-CFDT a rappelé qu'il fallait penser à la phase de conception, de bilan intermédiaire et de bilan en fin d'année : 6h ne pourront pas suffire à intégrer toutes ces tâches...

Temps d'élaboration

Le Sgen-CFDT a demandé de considérer comme indispensables ces temps d'organisation :

- début septembre d'une part pour élaborer/ajuster l'organisation prévue afin d'avoir un projet pédagogique construit avec l'ensemble de l'équipe éducative (et donc les enseignants réellement affectés sur l'école), d'autres écoles et les partenaires de l'école : commune et représentants des parents d'élèves.
- Pour les bilans intermédiaires et en juin.

L'I.A a indiqué qu'il était lui même pris pas les échéances. Un CDEN étant prévu pour le 1^{er} juillet, les organisations de chaque école devaient être remontée à l'I.A avant. Mais il reconnaît que l'année prochaine serait une année difficile pour cette mise en place et une année d'expérimentation. Et qu'il y aurait sûrement des évolution en 3 ou 4 ans.

Certes les horaires des écoles doivent être connues par les parents, par les mairies pour l'organisation des services communaux complémentaires (ATSEM, animateurs et surveillants). Mais le Sgen-CFDT a rappelé que ce temps de concertation est très court.

Par contre, pour ce qui est de l'organisation interne il paraît évident qu'il faut attendre que l'équipe d'enseignants soit en place. D'autres départements ont d'ors et déjà prévus de ne valiser les avenants aux projets d'école avec l'organisation de l'aide choisie qu'en septembre.

Spécificité de l'aide en maternelle

Le Se-uns a réaffirmé que l'aide aux enfants en difficultés devait pouvoir se faire en maternelle. Mr Vignaux a indiqué qu'il fallait faire attention à ne pas stigmatiser les enfants de maternelle ayant des difficultés.

Nous avons rappelé que nous étions dans de la prévention. En effet comme l'a indiqué Mr Pignon c'est la préparation des apprentissages futurs. En particulier la bonne maîtrise du langage qui permet une entrée facilitée dans l'écrit et les apprentissages du cycle 2.

L'I.A préférerait une organisation qui évite l'étiquetage des élèves ayant des difficultés, et en articulant les séances avec le travail réalisé dans les 24 heures.

Le Snuipp a précisé que 6 h, c'était déjà très long pour une enfants de maternelle. Comment mettre en place ces deux heures de soutien ?

Nous avons encore rappelé la possibilité de recourir aux horaires décales, cela répond aux problèmes de stigmatisation et surtout cela permet de ne pas dépasser 6h. Ce type d'organisation a été proposé par le Sgen-CFDT lors des discussions avec le ministre et a été retenu comme une possibilité envisageable. Ils sont d'ailleurs inscrit dans le projet de circulaire.

Divers ...

Enfin nous avons demandé que l'Administration fournisse une aide dans la communication avec des documents écrits types : information générale type aux familles...

Rappelons aussi que chaque équipe peut légitimement solliciter l'inspecteur de sa circonscription pour l'aider à convaincre les partenaires pour l'accueil et la surveillance hors des nouveaux temps scolaires, les transports.